



PRIX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Prix du Développement Durable FFM est décerné en vertu des règles suivantes :

ARTICLE 1 :

Afin de valoriser tous les types d'initiatives en matière de Développement Durable, ce Prix récompensera certaines attentions particulières portées à la protection de l'environnement, au développement économique ainsi qu'au progrès social.

ARTICLE 2 :

Le Prix sera attribué à des personnes, clubs, organisateurs ou autres organisations ayant apporté une contribution considérable ou accompli un geste significatif afin de développer, dans le domaine du motocyclisme, une action portant sur le Développement Durable.

ARTICLE 3 :

Le Prix du Développement Durable FFM est attribué au titre de l'organisation d'une manifestation qui s'est déroulée entre le 01/11/2021 au 30/09/2022 inclus.

Un même organisateur peut déposer sa candidature pour plusieurs manifestations qui se sont déroulées durant cette même période.

Les manifestations qui auront lieu après le 30/09/2022 seront prises en compte pour le Prix du Développement Durable FFM 2023.

ARTICLE 4 :

Le vainqueur d'une édition ne pourra pas être candidat les deux années suivantes du Prix du Développement Durable FFM.

ARTICLE 5 :

Le formulaire de candidature, dûment complété sous peine d'irrecevabilité, devra arriver au Comité Environnement et Développement Durable, par mail à l'adresse juridique@ffmoto.com, au plus tard le 15 octobre 2022.

Il pourra être étayé d'un dossier réalisé sur support numérique.

ARTICLE 6 :

Les candidatures sont étudiées par le Comité Environnement et Développement Durable FFM avant d'être soumises au Président de la FFM.

ARTICLE 7 :

Le vainqueur du Prix du Développement Durable FFM sera invité à la conférence de presse annuelle afin de recevoir sa distinction. Il pourra se prévaloir, à l'occasion de ses communications, de l'obtention du «Prix du Développement Durable FFM».



CAHIER DES CHARGES

DOMAINE	DÉSCRIPTION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE	JUSTIFICATIFS FOURNIS
1. ENVIRONNEMENT		
2. SOCIAL		
3. ÉCONOMIE		

Nom du Moto-Club :

Correspondant :

Tél : e-mail :

Adresse :

Date de la manifestation : Discipline :

Date, cachet et signature du
Président du Moto-Club

Agrément de la
Ligue Motocycliste Régionale